

PANORAMA D'UN PROJET INTERORDRES



ODETTE RAYMOND
Coordonnatrice
Projet interordres

LES NOUVELLES POPULATIONS ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP*

Après un appel de projets du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), un projet interordres destiné à faciliter l'intégration des nouvelles populations en situation de handicap¹ dans les collèges ainsi que les universités était lancé en février 2010. Ce projet qui réunit des intervenants du Cégep du Vieux Montréal, du Collège Montmorency, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal s'intitule *Intégrer les nouvelles populations étudiantes en situation de handicap aux études supérieures: mission possible!*. Voici un bref panorama des travaux réalisés à ce jour et à venir dans le cadre de ce projet interordres (PI).

POURQUOI UN TEL PROJET INTERORDRES ?

Le développement d'un nouveau modèle de collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur constitue une finalité importante du PI. Cependant, l'objectif premier visé par ce projet est de proposer un modèle d'intégration et de transition du collégial à l'université des étudiants en situation de handicap, et ce, afin d'harmoniser et de renforcer les mesures d'accommodement et d'accompagnement élaborées au sein des quatre établissements. De plus, ce projet a pour objectif d'offrir du soutien aux professeurs des deux ordres d'enseignement ciblés. Jusqu'à l'automne 2012, moment où il se terminera, le PI joue en quelque sorte le rôle d'une expérience pilote qui servira ensuite de cadre de référence pour contribuer à structurer les interventions dans l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur.

À terme, les travaux du PI permettront de trouver des solutions aux constats de départ faits par les quatre établissements:

LE MANQUE D'INFORMATION: les étudiants ne sont pas tenus de divulguer leur trouble en passant d'un ordre d'enseignement à l'autre et aucune procédure n'est prévue pour la circulation de l'information les concernant.

LE MANQUE D'ÉVALUATION DES PRATIQUES: dans l'urgence d'agir, chacun a mis en place des accommodements et des services dont l'efficacité est très rarement évaluée.

LE MANQUE DE SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS: le réseau des études supérieures s'est donné, au fil des ans, des structures d'accueil des étudiants en situation de handicap qui se sont révélées efficaces jusqu'à ce que le nombre d'étudiants, particulièrement

ceux ayant soit un trouble d'apprentissage, soit un trouble du déficit de l'attention, augmente de façon considérable. En fait, le nombre des étudiants ayant des besoins particuliers ne cesse de croître, la nature de leurs incapacités est de plus en plus complexe et diagnostiquée avec précision. Cela fait en sorte que les enseignants ressentent maintenant un essoufflement et requièrent du soutien.

LE MANQUE DE RECHERCHES: celles-ci pourraient guider les enseignants et les professionnels dans toutes ces sphères de l'accueil et de l'inclusion des étudiants ayant des besoins particuliers et plus précisément les étudiants qui composent les populations dites «émergentes».

Tous les documents produits dans le cadre du projet interordres sont ou seront disponibles sur le site Internet du Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES).

[www.uquebec.ca/capres/Interordre-Montreal.shtml]

LES TRAVAUX DU PROJET INTERORDRES

Volet 1 – Faciliter la transition interordres (Collège – Université)

Les activités qui sont liées au premier volet du projet visent deux objectifs. Le premier concerne l'harmonisation des documents administratifs utilisés dans le processus d'accueil et d'intégration des étudiants en situation de handicap par les professionnels répondant de ces étudiants dans les collèges et dans les universités. Cette mise en commun permettra d'assurer une meilleure cohérence et une meilleure circulation de l'information entre les établissements d'enseignement lors de la transition d'un étudiant en situation de handicap de l'enseignement collégial à l'enseignement universitaire. Le second concerne la nécessité de sensibiliser les étudiants à la possibilité de poursuivre des études à l'université tout en ayant recours à l'aide offerte lorsqu'ils entreprennent ces études.

* Cet article a été écrit avec la collaboration de Catherine Deslières, B.A., qui travaille à titre d'assistante au comité interordres.

¹ Ces nouvelles populations en situation de handicap ou populations émergentes incluent les étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, un trouble envahissant du développement (trouble du spectre autistique) ou un trouble de santé mentale.



Les documents élaborés par les membres des équipes de travail mises sur pied dans le cadre du PI, tel le formulaire de consentement à la transmission de renseignements personnels, sont des outils incontournables sur les plans organisationnel et éthique. Le contexte actuel place en effet les établissements d'enseignement supérieur devant une obligation aussi bien morale que légale d'offrir des accommodements aux étudiants qui se présentent munis d'un rapport diagnostique préparé par un professionnel reconnu. Dans cette perspective, en juin 2010, la coordination du projet a soumis à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) quatre formulaires différents pour obtenir l'avis de la CDPDJ quant à leur conformité au regard des exigences sociolégales. Cet avis obtenu, les documents ont été mis à l'essai en 2011-2012. Ils sont désormais disponibles sur le site Internet du CAPRES.

Quant au second objectif de ce volet des travaux du PI, lequel concerne la sensibilisation des étudiants aux enjeux de leur transition du collège à l'université, le défi consistait à choisir les outils les plus appropriés pour les populations ciblées (ateliers, débats, conférences, témoignages sur clips audio ou vidéo, etc.). Ces outils devaient fournir des réponses aux grandes questions que se posent les étudiants des collèges, par exemple «Qu'est-ce qu'étudier à l'université?» ou «En quoi consiste le métier d'étudiant à l'université?» ou «Comment réaliser mon projet de carrière?».

Pour atteindre les objectifs de sensibilisation des étudiants, un site Internet², des affiches et des dépliants ont été conçus dans le cadre du PI. Le site Web s'adresse aux étudiants, et ce, bien qu'il contienne une foule de renseignements utiles pour les intervenants, les parents ainsi que les acteurs du réseau de l'enseignement. On y retrouve des explications portant sur les différents troubles, des témoignages vidéos de personnes en situation de handicap qui ont réussi leurs études supérieures et qui occupent aujourd'hui l'emploi pour lequel elles ont été formées, des conseils, des liens, etc. Pour leur part, les affiches et les dépliants sont en circulation dans les quatre établissements associés au PI. Ils seront rendus disponibles en format reproductible sur le site du CAPRES au cours de l'année 2012.

De plus, toujours dans un but de sensibilisation, l'équipe du PI a conçu deux ateliers s'adressant aux étudiants. Le premier vise les étudiants de collège qui souhaitent préparer leur transition vers l'université. Il propose une démarche réflexive sur la transition que l'étudiant s'apprête à vivre. Une brève analyse de sa situation actuelle, de ses acquis et des défis qui l'attendent permet à chacun d'avoir une vision réaliste de ce qu'il a à travailler d'ici son entrée dans un établissement

universitaire. Le deuxième atelier s'adresse aux étudiants qui fréquentent déjà l'université, mais qui recherchent du soutien et des outils pour mieux s'adapter et mieux s'intégrer au milieu universitaire. Ces ateliers ont été offerts une première fois dans les établissements participant au PI. Ils amènent l'étudiant à se questionner sur son cheminement, à cerner les aspects sur lesquels il peut s'appuyer et les points qu'il a à améliorer dans sa démarche d'apprenant. L'étudiant fait cet exercice tout en étant guidé et il est orienté, si besoin, vers les ressources appropriées. En fait, les partenaires du PI misent sur la responsabilisation de tous les acteurs, en particulier sur celle de l'étudiant lui-même. Avec un encadrement suffisant, celui-ci peut ainsi prendre en charge son propre parcours vers l'autonomie, la participation sociale ainsi que l'inclusion auxquelles il aspire. On peut déjà avoir accès au matériel nécessaire à la réalisation de ces ateliers sur le site du CAPRES.

Le site Web [www.matransition.com] s'adresse aux étudiants, et ce, bien qu'il contienne une foule de renseignements utiles pour les intervenants, les parents ainsi que les acteurs du réseau de l'enseignement.

Volet 2 – Pratiques exemplaires

L'objectif du deuxième volet du PI consiste à répertorier les approches en matière d'intégration et de transition des étudiants qui sont issus des populations en situation de handicap actuellement considérées comme émergentes, et ce, afin d'en dégager des pratiques exemplaires. Ainsi, le PI a permis de rassembler un corpus de rapports de recherche en lien avec les interventions réalisées auprès de ces étudiants depuis 1995 dans des établissements d'enseignement supérieur du Québec et d'ailleurs. De ce travail découle un premier document, soit le bilan de la métarecherche menée par Marc Tremblay³. Anne-Laure Macé, neuropsychologue œuvrant notamment au Centre étudiant de soutien à la réussite de l'Université de Montréal, et France Landry, psychologue et conseillère en soutien à l'apprentissage au Service à la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, ont pour leur part réalisé une importante revue de la littérature (Macé et Landry, 2012) qui sera déposée sur le site du CAPRES d'ici l'automne 2012. Cette revue de la littérature recense les études empiriques portant sur les mesures de soutien offertes dans les établissements postsecondaires aux populations émergentes, et ce, en vue de dégager les pratiques optimales.

² [www.matransition.com]

³ [<http://www.quebec.ca/capres/Publications/Projet-interordre/Documents/Bilan-metarecherche-juin-2011.pdf>]



Volet 3 – Outiller les enseignants

Le troisième volet du PI vise à répondre aux préoccupations des enseignants en les outillant pour qu'ils soient en mesure de mieux prendre en compte les besoins des nouvelles populations étudiantes en situation de handicap. Les activités de ce volet se déclinent en quatre phases. La première s'est articulée autour d'une recension des écrits portant notamment sur les ajustements pédagogiques et la gestion de classe rendus nécessaires par l'intégration des nouvelles populations en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur (voir, plus loin, un résumé de cette recension des écrits). Au cours de la deuxième phase, les quatre établissements d'enseignement partenaires ont organisé des groupes de discussion avec des enseignants, et ce, afin de récolter de l'information concernant leurs expériences ainsi que leurs besoins de formation et de soutien en lien avec les populations émergentes. Troisièmement, ce processus a été suivi d'un questionnaire en ligne auprès d'enseignants qui n'ont pu se déplacer pour participer à un groupe de discussion. Pour ce qui est de la quatrième phase, elle vise la consolidation d'approches existantes de même que la création de nouveaux outils pour mieux soutenir les enseignants en ce qui concerne le travail auprès des populations étudiantes ciblées. Les résultats de cette dernière étape seront disponibles sur le site du CAPRES au cours de l'année 2012.

Dans le cadre du troisième volet des travaux du PI, on a réalisé une recension d'écrits québécois, canadiens et américains visant à identifier des interventions pédagogiques appropriées pour les nouvelles populations en situation de handicap (Comité interordres, 2012). Nous en reprenons ici les principaux éléments.

L'accessibilité universelle en pédagogie (*Universal Design for Instruction*) est l'une des approches prometteuses et elle est identifiée comme étant appropriée pour intervenir en classe auprès des populations émergentes. Cette approche, qui fait l'objet d'un article publié dans ce numéro de *Pédagogie collégiale*, combine à la fois l'adaptation de l'intervention aux besoins spécifiques des étudiants en situation de handicap et l'intervention pédagogique générale pouvant bénéficier à l'ensemble des étudiants. Cette méthode générale de planification des activités d'apprentissage et d'intervention en classe répond donc non seulement aux besoins des populations émergentes,

mais convient aussi aux styles hétérogènes d'apprentissage présents dans tout type de classe. Il en va de même pour ce qui est de la relation pédagogique, l'un des facteurs les plus déterminants pour la réussite scolaire des étudiants en situation de handicap.

Cependant, dans certains écrits, les auteurs précisent quelles stratégies pédagogiques bénéficient plus spécifiquement à chacun des quatre groupes de populations émergentes. Nous faisons ici état, pour illustration, de quelques-unes des stratégies que les professeurs peuvent adopter pour aider leurs étudiants, et ce, en fonction de la situation de handicap qui leur est propre.

TROUBLES D'APPRENTISSAGE

Les stratégies à privilégier pour les étudiants dyslexiques sont l'octroi de temps supplémentaire, l'accès à une version orale de la matière, l'envoi à l'avance des notes de cours ou du texte faisant l'objet d'un examen et la rédaction de questions d'examen à un seul volet. De leur côté, les étudiants dysorthographiques obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'ils peuvent consulter un lexique personnalisé. L'enseignant peut aussi les aider en écrivant au tableau le plan de la séance, en expliquant les mots difficiles, en présentant les notions sous la forme de graphiques ou de tableaux, en dressant une liste récapitulative des notions abordées en vue de préparer un examen ou en résumant la matière. Pour l'ensemble des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, l'encouragement à articuler leurs connaissances, en leur faisant prendre conscience des différentes stratégies qu'ils ont utilisées pour les acquérir et les maîtriser, a un effet bénéfique.

TROUBLE DU DÉFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ

Les étudiants ayant un trouble du déficit de l'attention sont plus attentifs s'ils sont assis à l'avant de la classe et si l'enseignant établit des contacts visuels fréquents avec eux, en leur demandant occasionnellement d'expliquer eux-mêmes les tâches à réaliser. Plus que tous les autres étudiants, ils ont besoin que les dates de remise des travaux leur soient rappelées fréquemment.

TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT

Il a été démontré qu'il est préférable d'expliquer la matière de manière précise aux étudiants présentant un trouble envahissant du développement (TED), de porter une attention particulière à l'établissement d'une routine en classe et de leur préciser tout changement à l'horaire ou au plan de cours.



TROUBLES DE SANTÉ MENTALE

Les meilleures stratégies à adopter avec les étudiants ayant un trouble de santé mentale (TSM) sont d'organiser l'horaire pour les aider à traverser les cycles imposés par la maladie ainsi que par les effets secondaires de la médication et de réduire le nombre d'exposés oraux et de travaux d'équipe, car les tâches de ce type leur occasionnent un grand stress. Il est également approprié de leur permettre de sortir de la classe pour se calmer lorsqu'ils sont en état d'instabilité.

Le peu de données concernant l'ensemble des questions relatives à l'intégration des populations émergentes dans les établissements postsecondaires québécois de même que l'absence de données empiriques sur des pratiques pédagogiques appropriées contribuent au sentiment d'inquiétude chez les enseignants. Ces derniers sont particulièrement sensibles aux particularités des étudiants qui ont des TSM ou des TED. En effet, ces troubles sont moins connus et laissent perplexes les professeurs qui craignent des aggravations de l'état des étudiants.

Quelques acteurs québécois s'intéressent présentement à toutes les questions d'intégration. À ce titre, mentionnons le Centre de recherche sur l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH), qui est un centre collégial de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) rattaché au Cégep du Vieux Montréal ainsi qu'au Collège Dawson, et le Réseau de Recherche Adaptech, situé au Collège Dawson, lequel est très actif en ce qui concerne la recherche sur les étudiants en situation de handicap.

ET LA SUITE ?

Chez les conseillers d'orientation, l'intégration d'étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement postsecondaire a mis au jour un besoin d'échanger sur les pratiques quotidiennes consacrées à ces étudiants et aux défis rencontrés. Par l'intermédiaire et grâce au soutien du PI, ces membres du personnel professionnel des collèges et des universités ont entrepris une démarche visant la création d'un réseau provincial regroupant des conseillers d'orientation œuvrant au sein des établissements d'enseignement supérieur ainsi que dans les centres de réadaptation.

Une diffusion régulière des travaux du PI est assurée dans le réseau des études supérieures, notamment par l'entremise du site Internet du CAPRES et à la faveur de colloques et de

congrès. L'équipe du PI tient en outre à être présente dans les endroits où ses membres peuvent contribuer à l'avancement des mécanismes d'accueil et d'intégration des étudiants en situation de handicap. Par exemple, la coordonnatrice du PI a participé aux travaux de la Table de travail sur l'accommodement des besoins éducatifs particuliers au collégial de la CDPDJ et elle apporte également son soutien à l'Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS) pour la production de matériel d'information en format numérique.

[...] le PI joue en quelque sorte le rôle d'une expérience pilote qui servira ensuite de cadre de référence pour contribuer à structurer les interventions dans l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur.

L'intégration des populations émergentes dans les établissements d'enseignement supérieur a fait naître des questions d'ordres structurel, social, pédagogique et légal. Celles-ci, par exemple: les étudiants qui font partie de ces populations peuvent-ils réussir leurs études? Quelle est la responsabilité respective de chacun des acteurs advenant un échec scolaire? Sur le plan éthique, n'y a-t-il pas discrimination en regard des autres étudiants qui, eux, ne reçoivent pas de soutien particulier? Comment assumer la gestion de sa classe lorsqu'on a trois, quatre ou cinq étudiants ayant des troubles différents dans un même groupe? Sans prétendre avoir les réponses à ces questions, l'équipe du PI estime que ses travaux et ses activités de diffusion constituent des occasions pour commencer à répondre ensemble à ces questions que certains posent tout bas. ◀

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

MACÉ, A. L. et F. LANDRY. *Efficacité des mesures de soutien chez les populations émergentes en situation de handicap au postsecondaire: ce que la recherche nous dit!*, Rapport final, Montréal, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012 [www.quebec.ca/capres/Interordre-Montreal.shtml].

COMITÉ INTERORDRES. *Stratégies pédagogiques favorisant la réussite des nouvelles populations étudiantes en situation de handicap et moyens susceptibles d'amener les professeurs à exprimer leurs besoins à l'endroit du soutien pédagogique de ces populations*, Rapport final, Montréal, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012 [www.quebec.ca/capres/Interordre-Montreal.shtml].

Odette RAYMOND, M. Ed., est conseillère pédagogique au Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE) du Cégep du Vieux Montréal. Elle coordonne les travaux du comité interordres *Intégrer les nouvelles populations étudiantes en situation de handicap aux études supérieures: mission possible!*. Elle est également vice-présidente de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA).

oraymond@cvm.qc.ca